

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2018

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 22 Janvier 2018 à 18 H 30, à la salle des mariages de Mortagne-du-Nord sous la présidence de Monsieur Michel Quiévy, Maire.

Etaient présents : Quiévy Michel – Loin Bruno – Lumet Danielle – Dubois Jean-Pierre – Druart Marie-Claire – Lengacher Philippe – Fruchart Geneviève – Dupont Nicole – Langlemes Bernard – Noël Christian – Bloqueau Michel – Verlynde Cédric – Moreel Joëlle – Verbrughe Stéphanie.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Descouvemont Josette donne procuration à Quiévy Michel – Leseultre Françoise donne procuration à Loin Bruno – Edgard Delprove – Walquant Bertrand – Gahide Clarisse.

Secrétaire de séance : Moreel Joëlle.

DEBUT DE LA REUNION à 18 H 40

Approbation du compte rendu de la réunion du 20 Décembre 2017 puis signature du registre :

(Compte rendu joint à la convocation)

Le compte rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1°) : VIDEO PROTECTION – CHOIX DE L'ENTREPRISE : (Rapport d'analyse à la convocation)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une procédure d'appel d'offres a été lancée pour la fourniture et mise en œuvre d'un système de vidéo protection urbaine. Deux sociétés ont déposé une offre, il s'agit de la société CITEOS et de la société SNEF. Après analyse, la commission d'appel d'offres a décidé de retenir la société CITEOS de Marly (Nord) pour un montant de 103.614,00 € H.T. variantes optionnelles comprises.

→ Accord à l'unanimité des membres présents pour :

- Retenir l'offre de la société CITEOS de Marly pour un montant de 103.614,00 € H.T. variantes optionnelles comprises.
- Autoriser Monsieur le Maire à :
 - Signer, exécuter et régler le marché.
 - Prendre les engagements juridiques et comptables correspondants.
 - Signer tous les avenants éventuels d'un montant ne dépassant pas le seuil des 5% du montant initial du marché.

2°) : ENGAGEMENT DES DÉPENSES FÊTES ET CÉRÉMONIES :

Monsieur le Maire rappelle les crédits ouverts à l'article 6232 (Fêtes & Cérémonies) et propose, pour faciliter le mandatement des dépenses de ce compte, de fixer les principales caractéristiques à y imputer :

« Alimentation, boissons, colis pour les personnes âgées et enfants, spectacles, divers défilés, fleurs, prix aux concours des maisons fleuries et illuminées, cadeaux pour les noces d'or, prestation pour le concert de printemps, lampions, feu d'artifice, coupes ».

→ Accord à l'unanimité des membres présents pour :

- Accepter cette proposition.

3°) : A.C.M. 2018 : (Documents joints à la convocation)

- Participation des familles

→ Accord à l'unanimité des membres présents pour :

- Accueillir les enfants de Flines-lez-Mortagne et Maulde pour l'A.C.M. de Juillet.
- Fixer la participation des familles selon le tableau ci-dessous :

QUOTIENT FAMILIAL	A.C.M. de Juillet	A.C.M. Avril & Octobre
Entre 100 et 400	3,75 €	2,30 €
Entre 401 et 500	4,05 €	2,40 €
Entre 501 et 800	4,20 €	2,50 €
Entre 801 et 1.000	4,40 €	2,60 €
Au-dessus de 1.001	4,60 €	2,70 €

- Dire que ces tarifs seront applicables pour les A.C.M. d'avril, juillet et octobre 2018.
- Dire que les familles ne pouvant justifier leur quotient paieront le tarif le plus élevé.
- Fixer à 15,00 € par jour pour les personnes extérieures aux communes de Mortagne-du-Nord, Flines-lez-Mortagne et Maulde, pour l'ACM de Juillet 2018.
- Autoriser Monsieur le Maire à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants.

- Rémunération du personnel

Monsieur LOIN, présente les différentes rémunérations :

- Directeur (trice) adjoint(e) :

Grade : Adjoint d'animation

Echelle : C1 – Echelon : 7 – Indice Brut : 356 – Indice Majoré : 332.

- Animateurs (trices) titulaires du BAFA, ou non mais ayant une expérience dans l'animation

Grade : Adjoint d'animation

Echelle : C1 – Echelon : 1 – Indice Brut : 347 – Indice Majoré : 325.

- Aides animateurs (trices) 1/2 de l'animateur (trice)

Grade : Adjoint d'animation

Echelle : C1 – Echelon : 1 – Indice Brut : 347 – Indice Majoré : 325.

➔ Accord à l'unanimité des membres présents sur la rémunération du personnel de l'A.C.M. 2018.

FIN DE LA REUNION : 19 heures 50